

Développement du tarif

Chaque membre de la FMH a voix au chapitre

La FMH veille à ce que les idées de ses membres soient prises en compte dans le développement du tarif médical ambulatoire. Par le biais de comités structurés et de processus clairs, elle rassemble l'expertise médicale et défend la position des médecins au sein de l'organisation tarifaire nationale.

Nora Wille^a, Kerstin Schutz^b, Annika List^c, Michael Andor^d, Yvonne Gilli^e

^a Dre phil., collaboratrice scientifique personnelle de la présidente, FMH, ^b experte, Médecine et tarifs ambulatoires, FMH, ^c responsable, Médecine et tarifs ambulatoires, FMH, ^d Dr méd., membre du Comité central de la FMH, ^e Dre méd., présidente de la FMH

En sa qualité d'association faitière regroupant plus de 90 organisations médicales, la FMH a pour mission de défendre le point de vue des médecins aux côtés des autres partenaires tarifaires au sein de l'organisation nationale en charge des tarifs médicaux ambulatoires (OTMA). Mais comment s'y prend-elle pour faire entendre la voix des milliers de médecins de 45 disciplines différentes exerçant dans le secteur ambulatoire ?

Participation structurée

Dès les débuts du TARDOC, la FMH a mis au point un système structuré reposant sur les organisations affiliées dont les 45 sociétés de discipline médicale, mais aussi sur les organisations médicales auto-

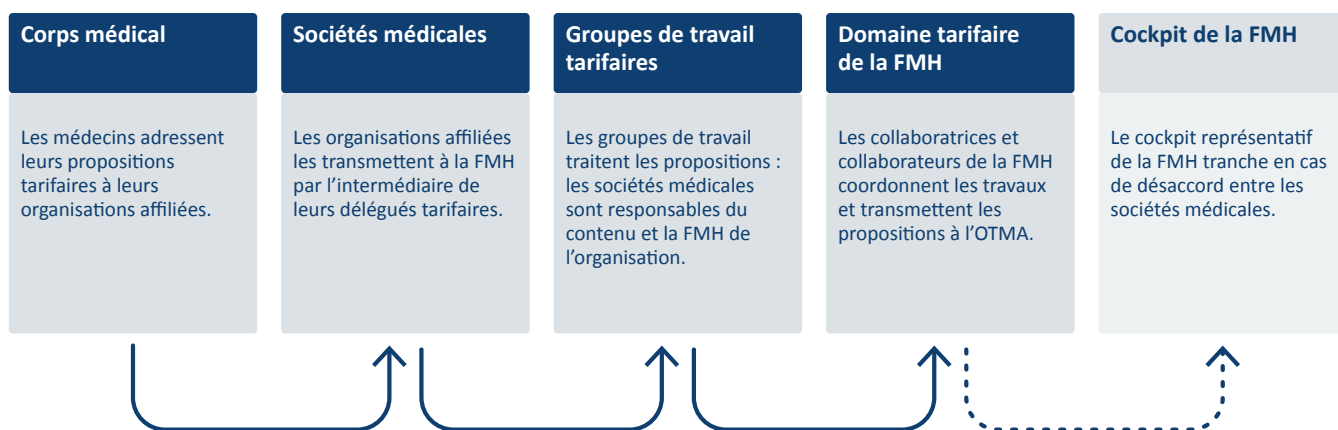
Les médecins peuvent proposer des modifications aux délégués tarifaires de leurs organisations.

risées à intervenir à l'instar de Médecins de famille et de l'enfance Suisse (mfe), afin de faire remonter l'avis des membres et de le prendre en compte pour faire évoluer le tarif. Aujourd'hui, les médecins peuvent s'adresser aux délégués tarifaires de leurs organisations respectives, et donc tout aussi bien de leur société de disci-

pline, leur société cantonale ou leur organisation faitière, soit à une centaine de délégués et délégués tarifaires au total, assurant ainsi à tous les membres de la FMH un accès à un ou plusieurs délégués pour déposer leurs propositions. Deux fois par an, ces délégations se réunissent lors de la Journée des délégué-e-s tarifaires de la FMH.

Expertise et groupes de travail

Ces différents délégués jouent le rôle d'intermédiaire en transmettant les propositions des membres de leur organisation à la FMH et assurent également l'expertise médicale requise. Une quarantaine de groupes de travail, qui disposent tous d'interlocuteurs personnels au sein de



Cheminement des propositions des médecins pour faire évoluer la structure tarifaire

© FMH 2026. www.tarifambulatoires.fmh.ch

l'équipe des tarifs ambulatoires de la FMH, sont ensuite chargés de traiter les propositions des différents domaines d'activité. Pour chaque domaine du TAR-DOC et des forfaits ambulatoires, au moins une organisation médicale a la main et assume la responsabilité en matière de contenu.

Transparence interne et consensus

Hormis la mise au point des détails concrets du tarif, il est également essentiel de coordonner toutes ces activités entre elles. Cette tâche revient d'une part au forum des tarifs ambulatoires composé de représentants des trois régions linguistiques (VEDAG, SMSR et OMCT), de la FMPP, de la fmCh, de la SFSM, de l'as-mac et du CMPR. Offrant un écho aux attentes de la base, il est informé quatre fois par an de l'ensemble des questions tarifaires et peut intervenir sur tous les sujets. Cette manière de procéder permet de garantir la prise en compte des différentes disciplines et réalités de soins y compris

Au moins une société médicale par domaine assume la responsabilité en matière de contenu.

dans les travaux plus spécifiques. En cas de désaccord entre organisations médicales, la FMH a d'autre part mis en place le cockpit des tarifs ambulatoires composé des organisations affiliées, chargé de trouver une solution consensuelle avant que les propositions d'adaptation du tarif soient transmises à l'OTMA.

Démarche centrale pour le corps médical

Cette étroite coordination au sein de la FMH garantit un traitement efficace et structuré des questions tarifaires. Les propositions d'adaptation peuvent être soumises chaque automne par l'intermédiaire des déléguées et délégués tarifaires avant d'être consolidées au sein de la FMH. De

cette manière, le corps médical parle d'une seule voix, renforce sa position et contribue à améliorer le tarif et à assurer sa meilleure adéquation. ●●●

Correspondance
tarife.ambulant@fmh.ch